

Paris, le 27 Novembre 1933

Commission d'Organisation
des Régions Fortifiées
Secrétariat

N° 624/ORF

Le Général de Division BELHAGUE, Membre
du Conseil Supérieur de la Guerre, Inspec-
teur Général du Génie, Président de la Com-
mission d'Organisation des Régions Forti-
fiées,

Objet: Tir des Canons de 75.

à M.M.....
- le Colonel, Directeur des Travaux de
Fortification à NICE

Les munitions envisagées primitivement pour le tir des Matériels de 75 possédant le tube du canon de 75 Mle 97 ou ce tube raccourci de 30 c/m, comportaient une cartouche à obus explosif Mle 1900 donnant la vitesse initiale de 265 m.

Il fut admis par la suite, dans un but de simplification, d'adopter pour ces matériels, une seule munition à obus explosif Mle 1900 de vitesse initiale 400 m. qui, tirée avec plaquette donnerait à peu près les mêmes résultats que la Munition à vitesse initiale de 265 m.

C'est pourquoi, la table de tir de 75 que je vous ai adressée par ma lettre 445/ORF du 11 Août ne mentionne, pour le tir de l'obus explosif Mle 1900, que la cartouche Vo 400; et elle donne les renseignements concernant le tir de cette munition avec plaquette.

Il est possible que certaines zones battues avec la cartouche Vo 265 ne le soient plus avec la vitesse 400 m. même avec emploi de la plaquette et il pourrait en résulter dans certains cas, une réduction fâcheuse des possibilités de tir, en particulier pour les tirs aux courtes distances .

Je vous prie de me signaler ces cas particuliers, avec l'indication sur des cartes au 1/20.000° des zones battues avec l'une ou l'autre des munitions (Vo 265 et Vo 400 avec plaquette).

Des mesures particulières pourront en effet être prises dans les cas intéressants: Il est fabriqué pour les canons de 75 R 32 (utilisés dans le Nord-Est) une munition à charges divisibles qui, tirée dans les canons obusiers, permettrait d'obtenir une vitesse de 272 m. - Des cartouches de ce dernier type prélevées sur l'approvisionnement des canons de 75 R 32 pourraient être attribuées aux canons obusiers lorsque cette mesure serait reconnue nécessaire.

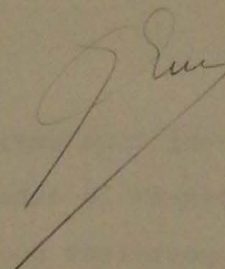
Signé, BELHAGUE

copie...

Ed. Gaubert

- le Chef du Bureau d'Etudes (2 copies)
- le Commandant GAUBERT pour étude et établissement du travail demandé

Nice, le 29 Novembre 1933
Le Colonel ANDRE, Directeur des
Travaux de Fortification,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Andre', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.